

CONDITIONS DE LOCATION Petit Vouas

1. Réservation

Après réception du formulaire de réservation, le propriétaire enverra la confirmation de réservation dans les 14 jours avec la facture pour le montant total de la réservation. La réservation est définitive à réception de l'acompte qui y est indiqué, dans le délai imparti.

2. Paiement

L'acompte est de 30% du montant total de la facture avec un minimum de 200 € et doit être en possession du propriétaire dans les 7 jours suivant la date de la facture. Le solde du loyer doit être payé au plus tard 9 semaines avant le début de la période de location.

Pour les réservations effectuées dans les 5 semaines avant le début de la période de location, le loyer total (y compris les arrhes) doit être payé immédiatement après réception de la facture.

La maison de vacances ne peut être occupée que si le loyer et la caution ont été payés.

3. Période de location

La période de location est d'au moins 1 semaine. Il commence le premier dimanche à 16h et se termine le dernier dimanche à 10h. En consultation, il est également possible de louer quelques jours plus ou moins longtemps. Une offre sur mesure sera alors faite. Le départ à 10h00 est strictement nécessaire pour le nettoyage. En cas de départ tardif, des frais supplémentaires peuvent être facturés.

4. Dépôt

Un acompte de 200 € doit être versé par réservation. Celui-ci sera payé au plus tard 9 semaines avant le début de la période de location, c'est-à-dire en même temps que le solde du loyer. Dans les 14 jours après le départ, le locataire récupérera cette somme, par virement sur son compte, après déduction des charges à payer (frais de chauffage, électricité, taxe de séjour, frais de ménage supplémentaires, casse ou dégradation, etc.).

5. Énergie.

L'électricité est prélevée via le relevé du compteur et facturée ensuite : 0,15 €/kWh.

L'utilisation de granulés de bois pour le poêle est facturée 5 € par sac.

6. Taxe de séjour

Le gouvernement français prélève une taxe de séjour pour le séjour, que le propriétaire facture au locataire. C'est 0,91 € par personne et par nuit. Ce montant sera déduit de la caution.

7. Annulation écrite

En cas d'annulation après envoi d'un bon de réservation, le locataire se verra facturer 25 € de frais de dossier.

En cas d'annulation, faite par écrit jusqu'à 8 semaines avant le début de la période de location, le montant de l'acompte sera facturé. En cas d'annulation entre 8 et 4 semaines avant le début de la période de location, 50% du loyer sera facturé. En cas d'annulation dans les 4 semaines avant le début de la période de location, nous facturons 100% du loyer. Le locataire doit, s'il le souhaite, souscrire une assurance annulation et une assurance voyage.

8. Nettoyage

La maison est laissée dans le même état qu'elle a été trouvée au début de la période de location, c'est-à-dire que les meubles, etc., sont au même endroit. La maison est également soigneusement nettoyée et laissée propre. Poêle à granulés, cuisinière à gaz, four sont nettoyés, le réfrigérateur est vide et nettoyé.

Si cela n'est pas respecté, des frais supplémentaires (de nettoyage) peuvent être facturés. Le ménage de fin de séjour est assuré par le propriétaire.

9. Linge de cuisine, serviettes, literie et tapis

Le linge de lit, le linge de cuisine et les serviettes sont fournis par le propriétaire. Tous les lits de la maison sont faits à l'avance. Tout lit d'appoint utilisé en dehors du nombre normal sera facturé au tarif suivant

Lit simple 7,50 € et lit double 12,50 €.

Par personne, vous recevrez 2 serviettes et 1 gant de toilette et une serviette invité pour la salle de bain. Vous obtenez également un tapis de bain.

Vous recevrez 2 torchons de cuisine, 2 torchons et 2 torchons ainsi qu'1 manique, 1 gant de cuisine, 1 tablier de cuisine et une nappe. Vous souhaitez laver et sécher le plus possible avant de partir pour que le prochain locataire ait également accès à ces choses ? Merci! Lorsque vous utilisez plus de draps, serviettes, torchons, nous facturons par article. Les couvertures polaires de la maison sont à votre disposition, mais elles ne sont pas destinées à vous allonger ou à vous asseoir dehors dans l'herbe, cela s'applique

également aux serviettes. Après cela, ils ne peuvent plus être nettoyés. Les couvertures et serviettes en polaire ne peuvent pas être utilisées sur le salon de jardin extérieur, vous devez apporter votre propre serviette de plage. Nos femmes de ménage vérifient les couvertures polaires après chaque visite, si elles ne sont pas propres, des frais supplémentaires seront facturés. Si vous utilisez les tapis pour votre chien, vous devez les laver et les sécher avant de partir.

10. Utilisez un lave-linge et un sèche-linge

La buanderie dispose d'un lave-linge et d'un sèche-linge. Vous trouverez également un réfrigérateur et un congélateur supplémentaires ainsi qu'un micro-ondes/four. Ces appareils peuvent être utilisés aussi bien par les locataires du Grand Vouas que du Petit Vouas. Vous pouvez utiliser le lave-linge et le sèche-linge, mais uniquement pendant la journée lorsque vous êtes à la maison. L'utilisation du lave-linge et du sèche-linge le soir et la nuit et en votre absence n'est pas autorisée. Le détergent est fourni. Si vous ne pouvez pas ou ne voulez pas utiliser le sèche-linge, il y a un fil à linge dans le jardin pour les hôtes du Grand Vouas. Le casier à linge est destiné aux locataires du Petit Vouas.

ATTENTION : lors de l'utilisation du micro-ondes/four, vous ne pouvez pas utiliser le lave-linge ou le sèche-linge en même temps !

11. Animaux de compagnie

Les animaux domestiques tels que les chiens et les chats sont autorisés sous certaines conditions. Tous les animaux doivent être indiqués sur le formulaire de réservation ou séparément au propriétaire. Pour le premier animal, vous payez 50 € par séjour, pour deux animaux, vous payez 75 € par séjour. Les animaux ne sont pas admis dans les chambres et ne sont pas admis sur les meubles. Le propriétaire fournit des tapis que vous pouvez utiliser comme protection supplémentaire. Ceux-ci doivent être correctement lavés et séchés avant le départ. Tout dommage causé par votre animal doit être signalé au propriétaire et sera déduit de la caution. Bien sûr, vous pouvez apporter vos propres paniers pour chiens et/ou chats. Les excréments doivent être soigneusement nettoyés, même s'ils se trouvent dans le jardin. Votre chien doit être tenu en laisse à l'extérieur du jardin. Vos animaux ne sont en aucun cas admis dans la grande grange à cause du poison de souris qui s'y trouve.

12. Fumer

Il est interdit de fumer dans la maison. Les cendriers disponibles permettent de récupérer les éventuels mégots à l'extérieur et de les déposer à la poubelle

13. Nombre maximum de personnes

Le nombre maximum de personnes peut être modifié dans des cas particuliers, après consultation avec le propriétaire. Cela vient avec des coûts supplémentaires.

14. Contrôle des stocks

Immédiatement après son arrivée, le locataire doit vérifier que l'inventaire est complet, qu'il fonctionne correctement et/ou qu'il est endommagé. Si aucun constat de vices ou d'inexactitudes n'a été fait dans les 24 heures suivant le début de la période de location, il est présumé que tout a été trouvé en ordre et le locataire est responsable et redevable de l'inventaire à partir de ce moment.

Le locataire doit être assuré en responsabilité civile (WA) et déclare l'être en concluant la présente réservation.

15. Responsabilité

Pendant le séjour, le locataire est responsable de la maison, du mobilier et de tous les objets appartenant à l'objet loué.

Le propriétaire décline toute responsabilité pour les dommages matériels ou corporels du locataire lors de son séjour dans ou à proximité de la maison louée, (sous quelque forme et par quelque cause que ce soit). Le terme « locataire » doit également être compris comme incluant : toutes les personnes qui se trouvent en compagnie du locataire.

16. L'étang.

Sur la propriété il y a un étang qui est clôturé avec un grillage. La partie clôturée du terrain, y compris l'étang, ne fait pas partie de l'objet loué et ne peut donc pas être pénétrée.

Il est souligné que la disposition (12.) relative à la responsabilité s'applique également à la partie clôturée du site incluant l'étang. En acceptant le présent règlement de location, le locataire déclare qu'il ne tiendra en aucun cas le propriétaire, ni les tiers, qui ont ou ont eu un rapport avec le locataire dans le cadre de la location, pour des dommages ou accidents survenus dans ou à proximité de l'étang.

17. Meubles de jardin et barbecue :

Différents meubles de jardin sont à votre disposition.

Pour les locataires du Grand Vouas : La grande terrasse dispose d'une grande table de jardin en bois avec 6 chaises. Il y a aussi 3 parasols pour Grand Vouas dans le grand hangar. Le parasol gris peut être bien utilisé pour la grande terrasse avec la table en bois. Les coussins pour les chaises de la grande terrasse sont situés sous l'escalier à Grand Vouas. Dans le loft du salon de jardin côté lac, il y a 2 chaises de jardin réglables ainsi que 3 transats blancs. Les coussins pour les chaises de jardin sont sur les chaises dans une housse et les coussins pour les transats sont dans la grande remise sur le meuble de jeux. Les coussins du salon se trouvent dans le loft du salon de jardin côté lac. Le barbecue est également situé ici.

Pour les locataires du Petit Vouas : Sur la terrasse devant la maison se trouve une table de jardin en bois avec 4 chaises. Les coussins pour cela sont à l'intérieur sous les escaliers, il y a aussi deux parasols pour vous. Il y a aussi deux transats noirs sous l'escalier d'entrée, les coussins verts pour cela sont dans la grande grange de l'armoire à jeux. 4 sont pour le Grand Vouas et 2 pour le Petit Vouas. Le BBQ pour Petit Vouas est sous le balcon/les marches de l'entrée de Petit Vouas.

A noter : Tous les coussins et parasols doivent être rentrés à l'intérieur le soir, en raison d'éventuels dommages. pluie et animaux sauvages et chats du quartier se promenant. Vous devez également apporter les parapluies à l'intérieur par vent fort. Assurez-vous de ne pas laisser de marques de coups de soleil sur l'oreiller, vous devez apporter votre propre serviette de plage comme protection, nos serviettes de bain et nos tapis ne peuvent pas être utilisés pour cela. Le barbecue ne peut être utilisé que de manière responsable, ajoutez toujours un seau d'eau et le barbecue doit être nettoyé après l'utilisation (cendres dans le sac poubelle rose). Nous facturerons des frais pour les dommages et/ou le non-nettoyage du barbecue.

Tous les meubles de jardin que vous retirez du salon de jardin loft ou grand cabanon doivent également être remis en place au départ. De cette façon, tout reste en ordre. Pas envie de poser les coussins de jardin par terre ? Cela les rend sales.

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que nos meubles, lits, salons de jardin, etc. ne peuvent pas être utilisés comme château gonflable.

Nous comprenons que cela fait beaucoup de règles et que cela peut sembler un peu strict. Mais ainsi, chaque locataire profite au maximum de tout ce que nous mettons à disposition.